

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 MAI 2020

Présents : Messieurs DUVERGER Mathieu – COLLIN Thomas – FERLAY Thierry - MALDEREZ Alain – Mesdames BARBIER Chantal – GEOFFROY Amandine – MENDEZ Manu - BAILLY Monique – Monsieur DENIBOIRE Julien – Madame VIARD Marie-Laure - Monsieur BROSELIN Eric - Madame DESBAS Cathy – Monsieur MOREAU Didier – Madame BERTRAND Catherine – Monsieur BURTEAU Gilles

- INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur FONTERAY Jean-Luc qui a déclaré les quinze membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

Monsieur MALDEREZ Alain a été désigné secrétaire de séance.

- ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Sous la présidence de Madame BAILLY Monique, plus âgée des membres du Conseil, il a été procédé, au scrutin secret, à l'élection du Maire.

Madame BERTRAND Catherine a été proclamée Maire au 1^{er} tour de scrutin.

Sous la présidence de Madame BERTRAND Catherine, le Conseil Municipal a fixé le nombre des adjoints à 4.

Puis il a été procédé, au scrutin secret, à l'élection des 4 adjoints :

- Monsieur BURTEAU Gilles a été proclamé Premier Adjoint au 1^{er} tour de scrutin
- Monsieur MALDEREZ Alain a été proclamé Deuxième Adjoint au 1^{er} tour de scrutin
- Madame VIARD Marie-Laure a été proclamée Troisième Adjointe au 1^{er} tour de scrutin
- Monsieur MOREAU Didier a été proclamé Quatrième Adjoint au 1^{er} tour de scrutin

- FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION :

Le Conseil Municipal fixe les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes correspondantes, dans la limite de l'enveloppe maximum fixée pour les élus des communes de 500 à 999 habitants, réparties de la façon suivante : 35,30 % de l'indice terminal de la FPT pour le Maire ; 15,70 % pour le 1^{er} Adjoint et 10,70 % pour les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoints.

Le versement des indemnités de fonction aux adjoints est subordonné à une délégation de fonctions du Maire à ceux-ci par arrêté.

- DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES :

Le Conseil Municipal désigne les 3 conseillers à la Communauté de Communes du Clunisois qui sont, pour les communes de moins de 1 000 habitants, le Maire et les adjoints dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal, à savoir : Catherine BERTRAND, Gilles BURTEAU et Alain MALDEREZ.

- DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Le Conseil Municipal a ensuite procédé à la désignation des membres des commissions communales :

Président et membre de toutes les commissions : Madame BERTRAND Catherine, Maire

Pour chaque commission, sauf celle des finances, un adjoint est responsable de ladite commission.

- Finances : Responsable : BERTRAND Catherine

Membres : BURTEAU Gilles - MALDEREZ Alain – MOREAU Didier - VIARD Marie-Laure

- Urbanisme – Voirie – Réseaux – Assainissement : Responsable : BURTEAU Gilles

Membres : MOREAU Didier - VIARD Marie-Laure - BROSELIN Eric

- Bâtiments - Patrimoine : Responsable : MOREAU Didier

Membres : BARBIER Chantal - BAILLY Monique - BROSELIN Eric - BURTEAU Gilles - DUVERGER Mathieu

- Affaires Scolaires – Education - Jeunesse : Responsable : VIARD Marie-Laure

Membres : MALDEREZ Alain - COLLIN Thomas - GEOFFROY Amandine - MENDEZ Manu.

- Perspectives – Affaires Générales et Economie Solidaire : Responsable : MALDEREZ Alain

Membres : BAILLY Monique - DUVERGER Mathieu - MENDEZ Manu

- Environnement – Forêts – Rivières - Sentiers : Responsable : BURTEAU Gilles

Membres : BROSELIN Eric - COLLIN Thomas - DUVERGER Mathieu - FERLAY Thierry - MENDEZ Manu - MOREAU Didier

- Communication – Affaires Culturelles - Associations - Tourisme – Camping : Responsable : VIARD Marie-Laure

Membres : BARBIER Chantal - COLLIN Thomas - DENIBOIRE Julien - DESBAS Cathy - MALDEREZ Alain - DUVERGER Mathieu - FERLAY Thierry - MENDEZ Manu

- **Fleurissement – Embellissement** : Responsable : MOREAU Didier

Membres : BURTEAU Gilles - BAILLY Monique - BROSELIN Eric - DESBAS Cathy - + extérieurs

- **DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS** :

Le Conseil Municipal a ensuite procédé à la désignation des délégués communaux dans les organismes extérieurs :

ATD (Agence Technique Départementale) : MOREAU Didier

SYDESL : BURTEAU Gilles (Titulaire) - DENIBOIRE Julien (Titulaire) - BROSELIN Eric (Suppléant)

SIEG (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Guye – Eau potable -) : 2 Titulaires : BAILLY Monique - BURTEAU Gilles - 1 suppléant : DUVERGER Mathieu

SMAG (Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Grosne) : 1 Titulaire : BROSELIN Eric - 1 suppléant : BURTEAU Gilles

SPANC (Syndicat du service public d'assainissement non collectif) : 1 Titulaire : BAILLY Monique - 1 suppléant : BURTEAU Gilles

SIRTOM (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) : représentants proposés à la Communauté de Communes du Clunisois : 2 Titulaires : MOREAU Didier - COLLIN Thomas - 1 suppléant : BAILLY Monique

ASSOCIATION D'AIDE AUX PERSONNES AGEES : MALDEREZ Alain - DUVERGER Mathieu

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD DE SALORNAY-sur-GUYE : Président : MALDEREZ Alain + 2 membres : BERTRAND Catherine - GEOFFROY Amandine

PAH (Pays d'Art et d'Histoire) : BARBIER Chantal

CONSEIL LOCAL DE SECURITE : BERTRAND Catherine

CNAS (Comité National d'Action Sociale) : MALDEREZ Alain

CONSEILLER DEFENSE : BERTRAND Catherine

CCAS (Comité Consultatif des Affaires Sociales) : 5 membres Conseillers Municipaux : MALDEREZ Alain - BAILLY Monique - BARBIER Chantal - DENIBOIRE Julien - GEOFFROY Amandine

5 autres membres seront nommés par le Maire

TERRITOIRE NUMERIQUE : MALDEREZ Alain

RESPONSABLE AGENTS TECHNIQUES : BURTEAU Gilles

RESPONSABLE CAMPING : VIARD Marie-Laure

RESPONSABLE PERSONNEL : MALDEREZ Alain

RESPONSABLE BIBLIOTHEQUE : MALDEREZ Alain

RESPONSABLE MARCHES : BURTEAU Gilles

- **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE** :

Le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses pouvoirs prévus par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal, soit 3 000 € ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal soit 100 000 € ;
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

- **AUTORISATION CONVENTION CD71 POUR ARMOIRE FIBRE OPTIQUE** :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'occupation temporaire avec le Département de Saône-et-Loire pour l'implantation de l'armoire de la fibre optique sur la parcelle communale cadastrée section F N° 1078 « La Saule » (impasse du camping).

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 15 juin 2020 à 19 heures.